



**VILLE
DE
GIROMAGNY**

RÈGLEMENT COURSE DE CAISSES À SAVON

Organisée par le Conseil Municipal des Adolescents



**À GIROMAGNY
LE DIMANCHE 18 SEPTEMBRE 2022**

RÈGLEMENT COURSE DE CAISSES A SAVON

SOMMAIRE :

1. AVERTISSEMENT	3
1.1 Evènement	3
1.2 Sécurité	3
1.3 Responsabilité des participants	3
1.4 Règles générales	3
1.5 Définitions	4
2. RÈGLEMENT GÉNÉRAL	4
2.1 Document	4
2.2 Vêtements des pilotes et copilotes	4
2.3 Énergie motrice	4
2.4 Caméra de bord, compteur de vitesse, chronomètre	4
2.5 Remorquage.....	4
2.6 Numéros de course	4
2.7 Responsabilités	4
2.8 Contrôle technique	5
3. RÈGLEMENTS DE CONSTRUCTION ET DE SÉCURITÉ	5
3.1 Le châssis	5
3.2 Le plancher	5
3.3 Le pare-brise	5
3.4 La direction	5
3.5 Les freins	5
3.6 La ceinture ou harnais	5
3.7 Les pneus	5
3.8 La piste	5
3.9 Les sanctions	6
3.10 Publicité / sponsoring	6
4. PLUS BELLE CAISSE A SAVON.....	6
5. INSCRIPTIONS	6
6. DÉROULEMENT DE LA COURSE	6
7. BULLETIN D'INSCRIPTION.....	7
8. AUTORISATION PARENTALE	8
9. DECHARGE DE RESPONSABILITE.....	9

En vous inscrivant et en prenant part à la course, vous acceptez les présentes conditions de participation et garantissez que vous remplissez toutes les conditions d'admission énoncées ci-dessous. La participation à cette course implique l'application entière et sans réserve des présentes conditions de participation dans leur intégralité, ainsi que des lois et règlements en vigueur sur le territoire français.

Une zone restauration et buvette sera organisée afin d'accueillir les spectateurs et vos familles.

1. AVERTISSEMENT

La course de caisses à savon donne la possibilité aux adolescents comme aux adultes de s'affirmer, de s'organiser, de prendre des responsabilités dans le cadre d'un projet collectif.

L'activité caisse à savon est une activité scientifique et technologique qui peut être, sur notre territoire, un excellent moyen de créer une dynamique locale (travail partenarial ; exposition ; inauguration ; entraînement courses...), des projets transversaux de savoirs et de compétences) et des projets associatifs. Par le biais de cette aventure, les participants vont pouvoir être en contact avec une réalité concrète, découvrir, comprendre, acquérir des savoirs faire techniques, valoriser leurs réalisations et se mesurer à d'autres.

Au-delà de l'aspect de compétition, les rencontres sont des journées de fête et d'échange qui rassemblent des participants et des spectateurs enfants et adultes.

C'est un excellent moyen de valoriser des activités de centres de loisirs, des écoles, des collèges, des services, jeunesses, des centres sociaux, des clubs...de travailler les liens intergénérationnels d'entraides.

La course de caisses à savon est aussi une fête avec une dimension de développement durable, d'environnement en favorisant les initiatives de recyclage, de récupération d'objets.

C'est aussi un projet vecteur de solidarité de part le réseau constitué pour réaliser sa caisse mais également le jour de la course où l'esprit est surtout basé sur la participation et non sur la victoire.

Ludique, originale, c'est également un temps fort, un lieu de réunion des habitants pour partager un moment de convivialité.

Plusieurs catégories vous sont proposées du simple amateur au conducteur avisé, chacun trouvera sa place, son classement pour le plaisir de tous, pour le fun ou pour l'adrénaline !

Cette journée est un moment de détente et de plaisir, nul besoin de prendre des risques inutiles.

1.1 Évènement

Elle sera organisée le dimanche 18 septembre 2022 à Giromagny. La course comportera 2 manches, le départ de la première manche est fixé à 10h.

1.2 Sécurité

Le parcours est balisé par des ballots de paille, barrières, pneus ... Les engagés doivent respecter le circuit et s'engagent à ne pas le modifier, ni mettre des marques au sol. La descente se fait sur circuit totalement fermé à la circulation (sauf en cas de besoin au pompier). Des secouristes seront présents.

1.3 Responsabilité des participants

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vols, d'incidents, ou d'accidents au cours de cette manifestation. Chaque personne inscrite est responsable de la bonne tenue et du respect du règlement et **doit être couverte par sa propre assurance**. L'organisateur décline toute responsabilité et ne pourra être tenu responsable de quelconque accident survenu aux participants ou causé par un tiers. Les mineurs participent sous la surveillance d'un parent ou d'un tuteur légal qui a lu ce présent règlement et signé l'autorisation parentale. Chaque participant remplit une décharge de responsabilité.

1.4 Règles générales

La direction de course est seule juge des décisions quant à l'application du règlement et du contrôle des véhicules. Elle peut exclure des véhicules ne présentant pas les garanties de sécurité requises. Elle prononce les disqualifications ou fixe les pénalités pour non-respect du règlement. Le directeur de course assisté du chronométrateur et de ses adjoints est seul compétent pour les épreuves de vitesse. Les commissaires de course sont placés sous la responsabilité du directeur de course. Un secrétariat doit être prévu pour enregistrer les réclamations éventuelles qui sont soumises au jury de course.

Un pilote ne peut pas refaire une manche, même si celle-ci ne s'est pas déroulée dans de bonnes conditions. Un pilote ou son équipage arrivant en retard sera ou seront disqualifié (s).

Deux pilotes peuvent utiliser la même caisse.

ATTENTION : LA CIRCULATION SERA MODIFIÉE. Certaines routes seront bloquées à la circulation le jour de la course.

Validation des caisses à savon : elle se fera à Giromagny, sur la zone de départ à partir de 8h30.

L'heure du début de la course pourra être modifiée suivant le nombre d'inscriptions et la météo.

1.5 Définitions

Caisse à savon : Véhicule de type automobile sans moteur à 3 ou 4 roues (un nombre de roues différent est interdit), ayant un système de direction actionné par un volant ou guidon. Des systèmes de suspensions sur les roues sont autorisés. Un système de freinage est obligatoire sur deux roues au moins. La caisse doit être dépourvue de pédales et chaînes. Le pilote doit pouvoir maîtriser la direction de l'engin. Elle se déplace par la seule force de la gravité. Elle est composée en bois ou en métal, ou d'objets de récupération. Les contraintes de construction sont minimales afin de favoriser l'imagination et la créativité des participants.

Les véhicules doivent au minimum respecter les différents points ci-dessous pour participer. Longueur maxi : 2m70 / Largeur maxi : 1m50 / Hauteur : afin de limiter les risques de déséquilibre une hauteur de 1,50m-2m est recommandée, une garde au sol de 30cm favorise la tenue de route.

2. RÈGLEMENT GÉNÉRAL

Ce règlement fait la synthèse de la course de caisses à savon. Il faut bien lire le règlement qui s'adresse à tous. A chacun cependant de fixer le curseur. On peut s'amuser mais à condition de ne pas faire n'importe quoi. Le règlement technique s'impose à tous.

2.1 Document

Une assurance est obligatoire. Ce document est à joindre (photocopie acceptée) lors de l'inscription.

2.2 Vêtements des pilotes et copilotes

Pour la descente : Combinaison ou 2 pièces comprenant un pantalon et veste à longues manches, un casque, des chaussures solides et fermées, des lunettes, des gants obligatoires. L'équipement complet devra protéger l'intégralité du corps de manière efficace. L'équipement complet sera obligatoire pendant toute la descente.

2.3 Énergie motrice

Tous dispositifs aptes à fournir de l'énergie au véhicule de course, comme moteur électrique, ressorts, pédales, volants, manivelles, etc. sont interdits dans toutes les catégories. L'unique énergie admise est l'énergie gravitationnelle ! L'usage de batteries sèches de plus de 3.5V, de batteries à acide, de spray, de gaz d'air comprimé ou autre source d'énergie sont strictement interdit sur tous les véhicules.

2.4 Caméra de bord, compteur de vitesse, chronomètre

Les caméras embarquées, les compteurs de vitesse à batterie de type vélo, y compris les modèles de type compétition automobile avec transfert de données par ordinateur sont autorisés. Ils sont autorisés si fixés avant le contrôle technique.

2.5 Remorquage

Un véhicule de remorquage remontera les caisses à savon au point de départ. Pour faciliter ce remorquage, prévoir un anneau à l'avant et à l'arrière de chaque caisse à savon

2.6 Numéros de course

Chaque caisse devra prévoir à l'avant une zone permettant de positionner le dossard (format A4). Il peut être retiré pendant la course si la conduite ou le comportement n'est pas en adéquation avec l'esprit de la course de caisses à savon ou si le véhicule est jugé non conforme lors de la course.

2.7 Responsabilités

Le propriétaire et le pilote (ou son représentant légal) se rendent responsable de ce qui est construit et installé sur le véhicule de course y compris les dimensions de châssis, des roues, (le gonflage des pneus est sous la responsabilité du pilote ou des parents), ses axes, freins, protections du pilote, etc. Chaque pilote devra être couvert par une assurance.

2.8 Contrôle technique

Une homologation obligatoire des caisses à savon sera faite par les organisateurs avant le départ de la course. Les constructions qui ne seront pas jugées fiables seront refusées.

L'agrément autorisant le départ est donné dès que le véhicule est jugé conforme aux points évoqués dans le présent règlement. Le véhicule ne doit pas être dangereux pour les participants et les spectateurs.

Le contrôle technique pourra être effectué à tout moment de la compétition. Ceci vaut surtout pour les modifications pouvant être apportées aux différents véhicules de course pendant la durée de la compétition et ceci après le premier contrôle technique officiel.

Le pilote et le ou les copilotes se tiennent à la disposition du commissaire technique en cas de contrôle technique. Toutes les décisions des commissaires techniques seront irrévocables.

Aux contrôles techniques, chaque pilote et copilote, doivent présenter également leur équipement (casque, gants, protections obligatoires, habillement).

3. RÈGLEMENTS DE CONSTRUCTION ET DE SÉCURITÉ

3.1 Le châssis

Le châssis (qui forme la structure principale portant le véhicule) doit être construit en n'utilisant que des matériaux solides qui garantissent l'invariabilité des diamètres et paramètres techniques donnés par le règlement. Tous les assemblages doivent être solides et réalisés par des soudures, vis, rivets ou colles de résistance suffisante. La construction du châssis reste libre au constructeur.

3.2 Le plancher

Le plancher doit être complet mais il peut être constitué de plusieurs pièces (et de trou pour la direction...), il doit protéger l'équipage sur toute la longueur de leurs corps et doit être assemblé au châssis.

3.3 Le pare-brise

Un pare-brise peut être mis en place. Il doit être réalisé avec un matériau qui ne puisse pas se briser (pas de verre...). S'il est d'une épaisseur inférieure à 4 mm, il doit être protégé sur son épaisseur par du bandage plastique ou caoutchouc. Si l'épaisseur est supérieure à 4 mm il suffit d'arrondir le bord.

3.4 La direction

La direction doit avoir un jeu minimum. Elle peut s'effectuer sur toutes les roues. La direction doit être commandée avec les pieds, à l'aide d'une corde, de manettes d'une fourche de vélo et de son guidon ou par un volant

3.5 Les freins

Un système de freinage est obligatoire. Des freins efficaces sont obligatoires sur au moins 2 roues (les freins au sol sont déconseillés).

3.6 La ceinture ou harnais

La ceinture et/ou harnais est obligatoire pour toutes les catégories. Pour le Harnais, un système à 3 points est conseillé de type rallye. Le harnais doit être porté serré pendant tout le parcours. Le harnais de protection du pilote ou la ceinture doit passer sur l'arceau ou sur le siège si le siège est suffisamment solide. Une ceinture ventrale est tolérée.

3.7 Les pneus

Le choix des roues est libre, pneus gonflés. La pression des pneus doit être suffisante. Aucune tolérance ne sera permise. Tout pilote doit respecter la pression prévue par les pneus utilisés. Des pneus pleins peuvent être utilisés.

3.8 La piste

Toutes marques ou signes d'aide aux trajectoires et/ou aux freinages sont interdits sur la piste. Les pilotes doivent respecter les consignes de sécurité.

3.9 Les sanctions

Le non-respect du présent règlement, entraînera l'exclusion de la compétition ceci sans aucune dérogation.

3.10 Publicité / sponsoring

La publicité est permise, elle ne doit pas exiger de transformation dangereuse, ni présenter de caractère politique ou religieux ou porter atteinte aux personnes. Les publicités pour l'alcool ou le tabac sont interdits (sauf nom caricaturé l'humour reste de mise). Si l'organisateur a passé un accord avec un sponsor imposant l'apposition de publicité sur la caisse, le pilote est dans l'obligation de l'accepter.

4. PLUS BELLE CAISSE A SAVON

Un prix sera remis à la plus belle caisse à savon. Un jury sera constitué parmi les personnes présentes sur la course.

5. INSCRIPTIONS

Pour valider son inscription, il faut :

Avoir une autorisation parentale (signature sur le bulletin) pour les personnes de moins de 18 ans.

Joindre une copie de son assurance

Joindre le bulletin d'inscription rempli correctement

Joindre le règlement signé.

Les différents documents doivent nous parvenir avant le 1 septembre 2022

Des inscriptions le jour de la course sont impossibles.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser une inscription.

En cas d'un nombre trop important de participants, les organisateurs pourront limiter ou fermer les inscriptions avant la date butoir.

Nous vous conseillons donc de vous inscrire rapidement sans attendre, les inscriptions étant validées par ordre de réception (à condition que l'inscription comporte tous les éléments).

Date d'ouverture des inscriptions : le 01 juillet 2022

Fermeture des inscriptions : le 1 septembre 2022

Vous trouverez les bulletins à la fin.

L'inscription est à envoyer à : Mairie de Giromagny, Service Sports et Jeunesse, 28 Grande Rue 90200 GIROMAGNY ou par mail à mairie@giromagny.fr

Après réception du dossier, vous recevrez un e-mail de confirmation.

Vous recevrez un courriel quelques jours avant la course vous informant des dernières modalités à connaître.

6. DÉROULEMENT DE LA COURSE

Les participants s'élancent un par un sur une piste sécurisée. Aucune course entre caisses n'est autorisée simultanément. La course se déroulera au moins sur 2 manches (une le matin, la 2^{ème} l'après-midi).

Les organisateurs se réservent le droit de disqualifier une caisse qui ne serait pas jugée fiable au fur et à mesure de l'avancement des manches ou si les candidats ont un comportement non approprié à l'esprit de la journée. Le nombre de manches peut varier suivant le nombre d'inscription.

Des prix seront décernés aux participants en fonction de leur créativité, de leur chronomètre.

La plus belle caisse à savon sera récompensée.

Le classement sera fait en fonction de la catégorie et sur le cumul des 2 manches.

Chaque participant est tenu de signer ce présent règlement et s'engage ainsi à le respecter.

Bonne chance !!!



VILLE
DE
GIROMAGNY

7. BULLETIN D'INSCRIPTION

à renvoyer à la mairie par voie postale ou par mail à mairie@giromagny.fr

Ouvert à tous, inscription gratuite, âge minimum 8 ans

NOM de l'équipage :

Catégorie :

- Enfant (- de 17 ans) Adulte (à partir de 17 ans)
 Caisse à 1 place Caisse à 2 places
 Demande de prêt d'une caisse à savon

Participant pilote :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Téléphone :

Mail :@.....

Participant copilote :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Téléphone :

Mail :@.....

Droit à l'image : nous acceptons d'être photographiés, filmés, et d'apparaître sur le site de la Mairie ou différents organes de presse.

OUI NON

Acceptation du règlement : nous avons lu le règlement et nous engageons à le respecter

OUI NON

Fait à

Le

Pièce à fournir :

- Autorisation parentale pour les mineurs.
- Attestation d'assurance
- Décharge de responsabilité remplie
- Bulletin d'inscription rempli
- Règlement signé.

Signature du pilote

Signature du copilote



VILLE
DE
GIROMAGNY

Pour les mineurs (entre 8 ans et 18 ans) :

8. AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS

Je soussigné(e)

Nom :

Prénom :

*Père / *Mère de :

(*rayer la mention inutile)

Equipage de la caisse à savon dénommée :

Adresse :

Téléphone :

Mail :@.....

Autorise *mon fils / *ma fille à participer à la course de caisse à savon
organisée à Giromagny le 18 septembre 2022

(*rayer la mention inutile)

Fait à

Le

Signature



VILLE
DE
GIROMAGNY

9. Décharge de responsabilité

Dans le cadre de la course de caisses à savon organisée par le Conseil Municipal des Adolescents de la ville de Giromagny le dimanche 18 septembre 2022,

Je soussigné(e) M..... né(e)le.....

Représentant légal de l'enfant :..... né(e) le

Adresse postale:.....

Téléphone :

E-mail :

dégage la mairie de GIROMAGNY de toute responsabilité, au cas où je causerais/où mon enfant causerait par mon comportement, volontairement ou involontairement, de manière directe ou indirecte, un dommage quel qu'il soit à un tiers, un autre participant, un spectateur, un membre organisateur, ou à moi-même/lui-même durant ma/sa présence à la course de caisses à savon.

Je déclare également/Je déclare également mon enfant :

- être en bonne santé,
- n'être sous l'effet d'aucun traitement médicamenteux ou autre, de nature à altérer mes facultés au cours de ma présence le jour de la course,
- avoir la pleine possession de mes facultés physiques et mentales,
- plus généralement ne faire l'objet d'aucune incapacité permanente ou provisoire contradictoire avec la conduite d'une caisse à savon,
- avoir pleine et entière conscience des risques liés au pilotage d'une caisse à savon,
- être muni d'un équipement complet : casque, chaussures fermées, vêtements longs couvrant bras et jambes, lunettes, gants,
- être titulaire d'une assurance responsabilité civile à jour de cotisation.

Je renonce d'ores et déjà à engager toutes actions judiciaires à l'encontre de la mairie de GIROMAGNY dès lors que :

- je serais/mon enfant serait victime d'un accident pendant la course,
- ma responsabilité serait engagée par une personne morale ou physique à la suite d'un dommage, dont je serais/mon enfant serait à l'origine à l'occasion de ma/sa présence pendant la course

Fait à

Le

SIGNATURE